Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 752

Artikel: Zorro n'est pas arrivé
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017204

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
Nº 752 22 novembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Eric Baier
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

752

Domaine public

Zorro n'est pas arrivé

«Scoop» du «Blick», édition dominicale: on pourrait économiser 700 millions lors de l'achat du char Leopard. Hayek dixit, le Zorro des entreprises en péril. Donc du solide, du sérieux.
Pourtant la baudruche se dégonfle rapidement. On sait depuis le début que l'achat direct au constructeur allemand — une entreprise du groupe Flick: quand l'argent des canons sert à faire vivre les partis, ou les fusils au secours de la démocratie, version pacifico-financière — serait plus économique. A l'automne 1983, l'estimation était de 600 millions environ. Aux dernières nouvelles, on en est à 750 millions... Encore un petit effort!
Le seul élément nouveau et intéressant du rapport Hayek, c'est la constatation que la production de blindés en Suisse n'a aucun avenir; que la Confédération ferait mieux d'injecter cet argent — si vraiment elle en a trop — pour le développement de technologies de pointe, créatrices d'emplois à long terme.

Elément nouveau? Pas pour les lecteurs de DP. En septembre 1983 (DP 697: «Mettez un Leopard dans votre économie»), nous suggérions de placer ces centaines de millions dans la promotion des économies d'énergies par exemple, avec à la clef une amélioration de notre balance des paiements, par diminution des importations de pétrole, et une position de force sur un marché potentiellement énorme.

En mai 1984, nous récidivions (DP 732: «Leopard: huit mois après»). Aujourd'hui, nous maintenons. La solution du Conseil fédéral, que le Conseil national s'apprête à adopter, résulte d'un calcul d'épicier: faire «passer» une dépense d'armement au titre de la défense de l'emploi. Passons sur la nécessité de l'arme blindée qui relève d'une conception de la défense nationale que nous ne partageons pas. Quant à la défense de l'emploi, elle ne fera illusion qu'à court terme. En d'autres occasions, le Conseil fédéral et les partis bourgeois savent dénoncer avec vigueur la tentation de main-

SUITE ET FIN AU VERSO

Domaine Public à 60 francs

Quel est le juste prix de «Domaine Public»? A chaque renouvellement du contrat annuel, la question se pose. Et traditionnellement, la même réponse s'impose: au plus juste...
De fait, on admettra que les comptes publiés régulièrement début juillet témoignent de coûts limités au strict nécessaire; on mettra aussi au crédit de DP, par exemple, que sa présentation ne manifeste pas un luxe exagéré!
Mais il faut bien assurer les frais incompressibles du fonctionnement du journal. Et à cet égard, 1985 sera une année difficile. Renchérissement des taxes postales prenant son plein effet, augmentation (modeste, mais bien réelle) des charges et introduction du deuxième pilier: nos calculs nous mènent à une augmentation inévitable du prix de l'abonnement, de 5 francs pour être précis. Et encore: cet effort accru demandé à nos abonnés devra se doubler d'une promotion encore plus intensive de DP.
Pour le reste, et à titre de contrepartie, l'exercice suppose que les efforts rédactionnels, eux, ne soient pas comptés. Pas de problème de ce côté-là au moins: l'accord de l'équipe de DP est acquis. Pour que la poursuite de l'expérience garde son sens: une presse indépendante, débarrassée de toute publicité, propriété exclusive de ses abonnés. Merci d'avance pour votre appui.

NB. Si d'aventure le bulletin vert encarté dans ce numéro vous manquait, toutes les indications utiles au paiement de l'abonnement sont portées à gauche du titre du journal.

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Zorro n'est pas arrivé

tenir artificiellement en vie des secteurs industriels dépassés. Mais quand il s'agit de l'armée, on devient sourd et aveugle.
Pour son analyse, Hayek a empoché 60 000 francs. Une somme ridicule en regard de la dépense envisagée. Mais que les parlementaires qui ont commandé ce rapport auraient pu économiser — eux si soucieux de raboter tous azimuts — avec une once de courage et d'imagination. Consolation pour les abonnés de DP: pour 55 francs par an — et 60 francs à l'avenir — et bien avant «Blick», ils étaient au parfum.

2 DÉCEMBRE

Radio-TV: le calme avant la tempête

C'est manifestement le parent pauvre du «paquet» du 2 décembre prochain: la vedette est d'ores et déjà acquise à l'initiative «pour une protection efficace de la maternité», «l'aide aux victimes d'actes de violence criminels» ne suscitant que de maigres controverses. Le nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision, lui, passe pratiquement inaperçu dans une maigre approbation (officielle) générale. Les ténors de la politique fédérale réserveraient-ils leurs effets de manche pour le sprint final? Le thème ne ferait-il plus recette devant l'opinion? Le compromis, longuement mitonné, finalement soumis à l'approbation du corps électoral, est-il suffisamment indolore, inodore et incolore pour décourager jusqu'aux derniers polémistes? Les éventuels opposants ne trouvent-ils pas de haut-parleurs pour se faire entendre? Curieuse situation en tout cas, pour qui a suivi les débats souvent passionnés que provoquèrent, tant en 1957 qu'en 1976, les deux premières moutures d'article constitutionnel, finalement refusées par le souverain.
Il est vrai que pas mal de «bonnes raisons» se combinent pour culminer dans cette apathie à l'endroit du support constitutionnel des interventions de la Confédération en matière de médias. Mais la plus déterminante est la plus facile à cerner: cette discussion sur la Constitution est un replâtrage tardif, un combat (!) du législateur à retardement, dont les juristes attendent peut-être beaucoup, mais qui ne peut que provoquer l'indifférence du public et des détenteurs d'intérêts dans le domaine.
Car les pressions économiques et financières ont été assez nettes, ces dernières années, pour imposer, avant même la mise à jour de la Constitution fédérale, toutes sortes d'innovations, ouvrant la porte à des sources de profits supplémentaires, radios locales (peu juteuses, mais qui permettent de prendre date avant l'ouverture du petit écran), télévision à péage, Télétext, Vidéotex, satellite de télécommunication même (là, la lenteur helvétique, mélange d'indécision et de prudence, fait encore la loi, pour un temps). Et il faudrait être bien naïf pour imaginer que, passé le temps des expérimentations, le Conseil fédéral, du haut de sa nouvelle autorité dans le secteur, puisse faire machine arrière. Les pions sont placés: il ne reste plus qu'à laisser faire le temps et la concurrence internationale pour engranger les bénéfices des positions de force acquises dans le flou constitutionnel.

DEUX AIRS DISCORDANTS

Tout de même, dira-t-on, les grandes échéances «médiatiques» ne sont pas encore vraiment passées et le Conseil fédéral pourrait avoir des arguments à faire valoir dans le développement foisonnant des médias, avec d'autant plus de vigueur que le peuple lui aura fait confiance.
Certes, après le gouvernement par ordonnances, de rigueur jusqu'ici, il s'agira en effet de «mettre en musique» les nouvelles compétences constitutionnelles.
Que peut-on attendre de cette prochaine phase? Les atermoiements parlementaires ne laissent rien présager d'heureux, ni de délibérément constructif. En gros, la partie se jouera sur deux airs principaux, garantis discordants: les grandes orgues financières entonneront l'hymne bien connu de la liberté du commerce et de l'industrie, concentrations commerciales à la clef; et quelques pipeaux joueront le cantique du service public, avec les canons du droit à l'information (pour le plus grand bénéfice des usagers, mais aussi des journalistes, sur la même longueur d'onde face à l'industrie du taux d'écoute). Inutile de préciser que le refrain du «moins d'Etat» sera distillé dans le ton du commerce et de l'industrie.

Bref, un «oui» le 2 décembre ne sera nullement une garantie d'harmonie dans le concert des intérêts en présence, juste une étape dans une lutte sans merci, pour ne pas dire une mesure pour rien.
Pessimisme outrancier? Lisez plutôt ces lignes extraites du bouquin de Dominique Diserens et Blaise Rostan que nous présentions dans le dernier numéro de DP («Cinéma, radio et télévision», aux Presses polytechniques romandes): «On relèvera que l'industrie de la communication, qui connaît une explosion extraordinaire, notamment aux Etats-Unis, n'hésite parfois pas à sacrifier cette diversité sur l'autel de la rentabilité. Ainsi l'une des grandes compagnies américaines, CBS, a fermé en septembre 1982 son service culturel transmis par câble, lancé le 12 octobre 1981, avec un potentiel de téléspectateurs de 5 millions d'abonnés. Il aura fallu moins d'un an à ce géant pour tester, évaluer et renoncer à des programmes culturels de haut niveau, sous prétexte de non-rentabilité. Ironiquement, mais lucidement, une étude analyse cette expérience sous le titre «Erst Shakespeare, dann MacDonald». Un exemple venu d'ailleurs qui montre bien pourquoi les «non» ne se mobilisent pas pour le 2 décembre: une Constitution digne de ce nom ne saurait brimer la libre entreprise.